



Habilitation pour la conduite de certains véhicules routiers affectés au transport de marchandises

Code fiche : RS5769

Lien officiel : <https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/5769/>

Objectif :

Permettre aux conducteurs de véhicules > 3,5 tonnes de respecter l'obligation de qualification professionnelle : sécurité routière, réglementation, conduite responsable, protection des marchandises, mise à jour des compétences via la FCO.

Formations concernées :

- FIMO (140 h)
- Formation Passerelle (35 h)
- FCO (35 h tous les 5 ans)

Compétences clés :

1. Conduite rationnelle et sécurité
2. Réglementation sociale et transport
3. Santé, sécurité et prévention
4. Service et logistique

Modalités d'évaluation :

- Épreuve pratique de conduite
- QCM théorique
- Délivrance d'une Carte de Qualification Conducteur (CQC)

Durée de validité : 5 ans (renouvellement via FCO 35 h)

Prérequis :

- FIMO : permis C1/C1E/C/CE valide
- Passerelle : permis marchandises/voyageurs selon cas
- FCO : permis valide + régularité de qualification

Références réglementaires :

Directive 2003/59/CE

Code des transports (L.3314-1 à L.3314-3, R.3314-1 à R.3314-28)

Arrêté du 3 janvier 2008

